

Référentiel d'activité et de compétences :

Mise en œuvre en Assainissement Non Collectif

Finalité

Mettre en œuvre une installation d'assainissement non collectif dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles de l'art.

Définition du métier

Mise en œuvre des différents éléments constituant l'installation d'ANC en se basant sur le projet du concepteur (coté et implanté sur la parcelle) validé par le SPANC et commandé par le maître d'ouvrage.

Activités

- *Levés topographiques*
- *Travaux de terrassement*
- *Raccordement de toutes les eaux usées domestiques*
- *Installation des produits (fosses septiques toutes-eaux, micro-stations, filtres compacts, plantés...)*
- *Installation des canalisations, raccordements, boîtes de répartition, de bouclage...*
- *Installation des ventilations*

Détails des missions

- Conseiller le client (contrôles du SPANC, entretien-maintenance, guides ou notices d'utilisation)
- Etablir le devis de la mise en œuvre de l'installation d'ANC (DTU 64.1 partie 2)
- Mettre en œuvre selon la réglementation et les règles de l'art (DTU 64.1 partie 1 + guides d'utilisation)
- Formaliser la réception de l'ouvrage : établir un PV de réception signé, délivrer un plan de récolement et une facture et remettre le guide ou la notice d'utilisation

Compétences requises

CONNAISSANCES

- Connaître les rôles et responsabilités des acteurs de l'ANC (SPANC, concepteur, maître d'ouvrage, vidangeur...)
- Connaître les prescriptions réglementaires et normatives générales régissant l'activité (assainissement, sol, environnement, santé, construction)
- Connaître le fonctionnement général des filières traditionnelles et des filières agréées en assainissement non collectif
- Connaître le rôle, le fonctionnement et les préconisations d'entretien-maintenance des divers éléments constituant une filière d'ANC
- Connaître les risques liés à l'activité
- Connaître les contraintes d'installation de la filière choisie

SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES ET RELATIONNELS

- Savoir lire et interpréter des plans et implanter une filière
- Maîtriser les techniques de terrassement, topographie, pose de conduite, raccordement... selon les règles de l'art
- Savoir utiliser le guide d'utilisation du fabricant pour chaque équipement
- Conseiller le client et communiquer avec les acteurs impliqués dans le projet d'ANC

QUALITÉ ET APTITUDE

- Respecter le projet d'ANC tout en gardant un œil critique
- Respecter les règles d'hygiène et sécurité
- Respecter les engagements contractuels

Matériel requis

- Engins de terrassement mécaniques et manuels adaptés
- Engin de transport et de levage des éléments constituant la filière
- Matériels de terrassement, mesure, balisage, ...
- Equipements de protection individuels et collectifs adaptés

Autres

Cette activité nécessite d'être assuré en responsabilité civile professionnelle et en responsabilité civile décennale.

Document réalisé au sein du groupe de travail «Formation des installateurs et concepteurs en ANC» dans le cadre du PANANC

Ce groupe de travail est composé de représentants de l'APCMA, l'APMS, l'ATD 28, la CAPEB, le CD 53, le CD 61, la CNATP, le CSTB, la DEB, la DGE, la DGS, Eau fil de l'eau, la FFB, la FNSA, l'IFAA, l'OIEau, le SATESE 37 et le SYNABA

Version avril 2015